

KBC Groupe
Société anonyme

Assemblée générale des actionnaires du **jeudi 29 avril 2010**

au siège de la société, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée débute à 10 heures sous la présidence de M. Jan HUYGHEBAERT, président du Conseil d'administration.

Le président désigne comme secrétaire M. Tom DEBACKER et l'Assemblée désigne comme scrutateurs MM. Wilfried KUPERS et Philippe VERLY qui, avec le président de l'Assemblée, forment le bureau.

Le président annonce que l'assemblée générale a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
5. Proposition d'approbation de l'affectation du résultat de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, selon laquelle :
 - il n'y aura pas de versement de dividendes et de tantièmes ;

- 57.525,44 EUR sont ajoutés aux réserves légales afin de porter celles-ci à 10% du capital ;
- le solde est reporté à l'exercice suivant.

6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2009.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2009.
8. Nominations statutaires
 - a. Proposition de nommer définitivement comme administrateur Monsieur Jan Vanhevel, coopté par le Conseil d'administration du 5 août 2009, pour une période de 4 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - b. Proposition de renommer Monsieur Germain Vantieghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - c. Proposition de renommer Monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - d. Proposition de nommer Monsieur Luc Philips comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014, en remplacement de Monsieur Christian Defrancq, démissionnaire à l'issue de la présente assemblée annuelle.
 - e. Proposition de nommer Monsieur Piet Vanthemsche comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014, en remplacement de Monsieur Noël Devisch, démissionnaire à l'issue de la présente assemblée annuelle.
 - f. Proposition de nommer Monsieur Alain Bostoen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - g. Proposition de nommer Monsieur Marc De Ceuster comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - h. Proposition de nommer Monsieur Eric Stroobants comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - i. Proposition de nommer Monsieur Jean-Pierre Hansen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - j. Proposition de confirmer le mandat de Monsieur Jo Cornu comme administrateur indépendant, conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des Sociétés et dans le Code de Gouvernance d'entreprise.
 - k. Conformément à la proposition du Comité Audit, proposition de renouvellement du mandat de commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl, représentée par MM. Pierre Vanderbeek et/ou Peter Telders pour la période légale de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013; proposition de fixer les honoraires à 79 340 euros par an, indexable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

9. Tour de table

Ont été déposés au bureau :

1. les preuves de publication des convocations, ordre du jour inclus, dans le Moniteur Belge et dans la presse, plus particulièrement :

- le Moniteur Belge du 1er avril 2010 ;

- l'Echo et le TIJD du 1er avril 2010.

Le texte de l'ordre du jour a été par ailleurs mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (www.kbc.com) à partir du premier avril deux mille dix, et les informations financières à partir du neuf avril deux mille dix.

2. le texte de la convocation du 13 avril 2010 adressée nominativement à tous les actionnaires, aux administrateurs et au commissaire ;
3. - la liste des présences, signée par les actionnaires ou leurs mandataires qui participent à l'assemblée et qui ont respecté les prescriptions des art. 27, 28 et 30 des statuts ;

Ces documents sont paraphés et signés par tous les membres du bureau et seront, au même titre que les procurations, annexés au procès-verbal de l'assemblée.

L'on dénombre actuellement trois cent cinquante-sept millions neuf cent dix-huit mille cent vingt-cinq (357 918 125) actions sans valeur nominale représentant le capital social.

Les participants constatent qu'à la date de cette assemblée générale, la Société détient, filiales directes et indirectes incluses, 18 231 454 actions propres. Par conséquent, en application des articles 622, § 1 et 631 §1 du Code des sociétés, les droits de vote liés à ces actions sont suspendus.

La liste des présences révèle que 212 788 341 actions sont représentées à la présente assemblée.

Par conséquent, le bureau a constaté que l'Assemblée pouvait décider valablement des points à l'ordre du jour.

L'Assemblée prend connaissance de ces communications et constate qu'elle est régulièrement constituée et donc apte à décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président annonce que le vote sera électronique et renvoie à l'exposé qui a été fait à ce sujet lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue juste avant la présente assemblée.

Le président annonce que le vote sera électronique. L'appareillage et les procédures utilisés ont été testés en profondeur sous la surveillance du team Audit ICT de l'Audit Groupe, qui a confirmé le bon fonctionnement et l'intégrité du système. Le team Audit ICT assure également la surveillance des voix au cours de la présente assemblée.

Le président indique que la nature du vote des actionnaires qui ont communiqué au préalable leurs intentions de vote à la Société a déjà été introduite dans le fichier de données du système de vote électronique et que ces voix seront ajoutées automatiquement aux votes exprimés lors de la séance. Les totaux exacts de toutes les voix sont repris dans le procès-verbal.

Le président passe la parole au secrétaire, qui détaille le fonctionnement du système de vote à l'aide de transparents. Un test de vote est ensuite organisé avec les participants.

L'Assemblée prend connaissance du fait que les décisions peuvent être prises à la majorité simple.

Le rapport annuel combiné du Conseil d'administration, les rapports de contrôle consolidé et non consolidé du commissaire ainsi que les comptes annuels consolidés et non consolidés de l'exercice 2009 sont ensuite présentés à l'Assemblée et commentés.

Dans la discussion qui suit, d'autres commentaires sont formulés à la demande des actionnaires sur :

- la position de la banque à l'égard des emprunts publics grecs, portugais, espagnols et italiens
- l'exposition limitée aux emprunts publics irlandais
- le rendement des investissements en Europe centrale et orientale, ainsi que les amortissements sur goodwill de nos investissements en Russie et Bulgarie
- les informations fournies dans le cadre de la problématique des CDO et autres produits "toxiques"
- le processus de désinvestissement de KBL-EPB
- l'attitude de KBC en tant qu'actionnaire de la Banque nationale

- la flexibilité prévue dans l'accord avec la Commission européenne en ce qui concerne le calendrier, l'exécution et la répartition géographique des désinvestissements envisagés
- les 800 millions d'euros de pertes effectives subies jusqu'à présent sur des CDO, l'évaluation de ce portefeuille à la valeur de marché et les difficultés d'émettre des prévisions à ce sujet à l'heure actuelle
- les conditions auxquelles les transactions avec les pouvoirs publics ont été contractées, qui sont plutôt sévères au dire de la Commission européenne
- la procédure qui a été entamée avec d'autres banques à l'encontre de MBIA
- les premières échéances des CDO
- l'incidence de la vente de Centea et Fidea sur le bénéfice du groupe
- le paiement d'un dividende en 2011, dans le respect des accords passés avec la Commission européenne
- la nomination de nouveaux administrateurs
- l'incidence éventuelle de la problématique des pays PIGS sur la décision de payer un dividende
- la taille du Conseil d'administration et la faible proportion d'administrateurs féminins, ainsi que le fonctionnement de ce Conseil

L'Assemblée prend ensuite les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les comptes non consolidés de KBC Groupe SA clôturés au 31 décembre 2009 sont approuvés à l'unanimité des voix, moins 27 658 votes négatifs et 8 723 abstentions.

DEUXIEME DECISION

Répartition du bénéfice de KBC Groupe SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, selon laquelle il n'y aura ni versement de dividende ni tantième, un montant de 57 525,44 EUR est ajouté aux réserves légales afin de porter celles-ci à 10 % du capital et le solde est reporté à l'exercice suivant.

6.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 1 767 votes négatifs et 4 101 abstentions.

TROISIEME DECISION

Décharge est donnée aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat pendant l'exercice prenant fin le 31 décembre 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 231 068 votes négatifs et 6 196 abstentions.

QUATRIEME DECISION

Décharge est donnée au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 411 861 votes négatifs et 5 920 abstentions.

CINQUIEME DECISION

Nominations statutaires

- a) ***L'Assemblée décide de nommer définitivement comme administrateur Monsieur Jan Vanhevel, coopté par le Conseil d'administration du 5 août 2009, pour une période de 4 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 1 311 369 votes négatifs et 1 703 abstentions.

- b) ***L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Germain Vantieghem pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 311 110 votes négatifs et 1 742 abstentions.

- c) ***L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Wittemans pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 4 218 355 votes négatifs et 7 816 abstentions.

8.

- d) ***L'Assemblée décide de nommer Monsieur Luc Philips comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 128 588 votes négatifs et 1 693 abstentions.

- e) ***L'Assemblée décide de nommer Monsieur Piet Vanthemsche comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 374 868 votes négatifs et 6 763 abstentions.

- f) ***L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain Bostoen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 566 877 votes négatifs et 7 979 abstentions.

- g) ***L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc De Ceuster comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 401 730 votes négatifs et 13 912 abstentions.

- h) ***L'Assemblée décide de nommer Monsieur Eric Stroobants comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 362 979 votes négatifs et 4 928 abstentions.

- i) ***L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Hansen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 3 417 946 votes négatifs et 2 547 abstentions.

- j) ***L'Assemblée confirme le mandat de Monsieur Jo Cornu comme administrateur indépendant, conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des Sociétés et dans le Code de Gouvernance d'entreprise.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 2 926 141 votes négatifs et 2 838 abstentions.

- k) ***L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl, représentée par MM. Pierre Vanderbeek et/ou Peter Telders pour la période légale de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013, et de fixer les honoraires à 79 340 euros par an, indexable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.***

Cette décision est prise à l'unanimité des voix, moins 246 002 votes négatifs et 7 138 abstentions.

Les décisions 5 a) à i) incluse sont prises sous réserve d'avis de la CBFA.

L'assemblée est clôturée à 11 h 45.

Il en est dressé le procès-verbal.

10.

Après lecture et acceptation du présent procès-verbal à l'unanimité des voix moins 0 vote négatif et 0 abstention, ont signé les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le souhait.

le secrétaire
T. Debacker

le président
J. Huyghebaert

les scrutateurs
W. Kupers et P. Verly